

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 27 (1886), p. 340-344

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1886__27__340_0

© Société de statistique de Paris, 1886, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

VARIÉTÉS.

1. — *Le Mouvement du paupérisme en Angleterre.*

Un document parlementaire récemment distribué fournit des renseignements intéressants sur le mouvement du paupérisme en Angleterre proprement dite, y compris le pays de Galles. Cette partie du Royaume-Uni contient 14,894 paroisses tenues de pourvoir aux besoins de leurs pauvres. Ces paroisses sont groupées en 647 unions. Au dernier recensement (1881), elles présentaient une population totale de 25,972,119 habitants. Sur ce chiffre, il y avait à peu près 750,000 indigents. Cette donnée doit-être rapprochée d'un tableau présentant par année, depuis 1857, le nombre d'indigents recevant des secours publics le dernier jour de chacune des semaines de février (moment où la misère est la plus grande), la population totale de la même date et la proportion pour 1,000 entre cette population et les personnes secourues.

L'espace nous faisant défaut pour reproduire ce tableau en entier, nous le résumons de manière à donner une idée de la marche des chiffres.

ANNÉES.	POPULATION.	INDIGENTS SECOURUS. Dernier jour. 4 ^e semaine de février.	RAPPORT P. 100 avec la population.
1857	19,042,112	921,488	48.4
1862	20,119,314	977,560	48.6
1867	21,409,684	965,404	45.1
1872	22,788,594	927,679	40.7
1877	24,370,267	688,086	28.2
1882	26,061,736	752,011	28.9
1886	27,499,041	780,722	28.4

Voici un résumé correspondant s'appliquant à la population de Londres prise isolément :

ANNÉES.	POPULATION.	INDIGENTS SECOURUS. Dernier jour. 4 ^e semaine de février.	RAPPORT P. 100 avec la population.
1857	2,591,815	120,345	46.4
1862	2,815,101	102,462	36.4
1867	2,040,761	141,756	46.6
1872	3,267,251	121,971	37.3
1877	3,538,246	85,649	24.2
1882	3,831,719	98,462	25.7
1886	4,083,928	103,785	25.4

On voit que le chiffre absolu des indigents secourus, tant dans l'ensemble du pays que dans la métropole, est plus élevé, cette année, que pour 1877 et 1882. — Mais si l'on tient compte de l'accroissement de la population totale, la proportion est demeurée à peu près la même.

On remarquera que cette proportion est considérablement réduite depuis 1857 et surtout depuis 1877. C'est la conséquence d'un changement de système des administrateurs de la loi des pauvres : presque partout on a tendu à substituer le secours

in door, c'est-à-dire au *Workhouse*, avec travail obligatoire, au secours *out door*, analogue à celui que donnent nos bureaux de bienfaisance. De bons esprits pensent même que l'on a été un peu loin dans cette voie et qu'il en est résulté un délaissement regrettable d'infortunes dignes d'intérêt.

Un autre point sollicite l'attention. Le rapport, qui était déjà plus faible en 1857 à Londres que pour l'ensemble du pays, l'est encore plus en 1886, malgré l'attraction qu'exercent les grands centres de population sur les éléments les plus exposés à la misère. Mais cette circonstance correspond partie à une plus grande sévérité de l'administration à l'égard des solliciteurs de secours, partie à la multiplicité et aux ressources des associations libres de bienfaisance qui fonctionnent dans la capitale.

(*Revue d'administration*, juillet 1886.)

2. — *Le Budget du Japon.*

Comme les États européens, le Japon a un budget des recettes et des dépenses. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, il se fait dans l'Extrême-Orient l'introducteur de la civilisation occidentale. Il y a donc quelque intérêt à jeter un coup d'œil sur cet instrument de gouvernement, d'autant plus qu'il appartient à la série des réformes préparées pour 1890, époque de la mise en vigueur de la Constitution.

Ce budget a été publié par une ordonnance impériale et contresigné par le ministre président, comte Ito, et le ministre des finances, comte Matsukata.

Le compte des recettes pour l'exercice, allant du 1^{er} avril 1886 au 31 mai 1887, se monte à 74,695,215 yens (1), celui des dépenses à 74,689,014 yens. L'équilibre existe donc, sans qu'on ait besoin de recourir au crédit, avantage que plus d'un vieil État européen pourrait bien envier à ce nouveau venu.

Le budget des recettes se divise en plusieurs parties pour lesquelles il suffira de donner la somme principale.

La première partie contient les recettes provenant des taxes et des impôts, soit une somme de 64,798,029 yens; il faut y ajouter celles que produisent les douanes, 2,621,774 yens; en y additionnant encore quelques recettes accessoires, on arrive à un total de 67,733,195 yens.

D'autre part, les produits des postes et des télégraphes, qui vont sans cesse en augmentant, représentent 3,184,267 yens.

Ceux des forêts de l'État proviennent de deux sources, d'abord d'une rente forestière, d'un montant minime de 9,040 yens et des ventes pour 383,353 yens. Les autres recettes des exploitations de l'État, dont font partie les chemins de fer, sont de 1,413,168 yens. Quant aux ventes des domaines de l'État, elles figurent pour 473,771 yens, les taxes d'émissions pour 102,516 yens, les remboursements d'emprunts pour 477,107 yens et des recettes diverses pour 918,681 yens.

Au budget des recettes correspond celui des dépenses.

La première et la plus importante des sections est celle qui comprend l'intérêt de la dette nationale; elle est divisée en 14 chapitres différents; l'un d'entre eux se rapporte à l'amortissement des biens du clergé, aux emprunts pour les chemins

(1) Le yen vaut 5 fr. 39 c.

de fer, y compris l'intérêt (1,414,000 yens seulement) et au remboursement des mandats des caisses se montant à 530,562 yens; la somme totale de ce chapitre comporte 20 millions de yens et, avec quelques autres dépenses pour pensions et faveurs, 20,729,043 yens.

La maison impériale, c'est-à-dire la liste civile, nécessite une dépense de 2,340,000 yens; dans le même chapitre sont comptées les dépenses du culte, soit 2,608,213 yens. Le fonctionnement du cabinet impérial exige 570,305 yens, sur lesquels il y a 100,000 yens de fonds secrets.

Le montant total des dépenses du ministère des affaires étrangères est fixé à 839,228 yens. Quant à l'administration de l'intérieur, la direction centrale compte pour 1,341,133 yens, se rapportant à des fonctions de toute sorte, aux eaux et aux travaux publics dans tout l'Empire.

On passe ensuite à la partie relative aux dépenses de chaque province de l'Empire.

En tête figure le budget de la police, avec 395,852 yens; puis viennent les provinces (districts de gouvernements ou départements), qui s'appellent *Fon urbain* ou *Reou rural* et au nombre desquels on trouve le budget des dépenses de la capitale, Tokyo-Fon, pour 615,090 yens. Dans tous ces budgets départementaux, les dépenses de police jouent un rôle important. Le budget total de l'intérieur comprend 8,385,892 yens; les dépenses des corps administratifs, vivant de leur vie propre, ne sont pas plus énoncées que leurs recettes, lacune regrettable et qui est commune au budget du Japon comme à ceux des États européens.

Les dépenses du département des finances ne comprennent que celles d'administration des finances, sans l'intérêt de la dette de l'État, et se montent à 12,896,334 yens. On doit remarquer que dans cette somme sont compris les subventions à l'agriculture pour 1,200,000 yens et le retrait du papier-monnaie pour 7 millions, tandis que régulièrement ces articles devraient appartenir au ministère de l'agriculture et à la dette publique proprement dite.

Le budget de l'armée est porté pour la somme de 12 millions de yens; celui de la marine pour 5,293,464 yens. Sur ce point, le Japon n'a pas pu plus que les autres États éviter un accroissement très important des dépenses.

L'instruction publique, avec une somme de 858,326 yens, ne donne aucune idée de ce que fait le Japon pour la culture des esprits. Ces chiffres ne représentent, en effet, que les dépenses de l'administration centrale et les subventions aux écoles (563,000 yens); le fardeau incombe, en réalité, presque entièrement aux communes et offre beaucoup de variété; il peut s'évaluer à plusieurs millions.

Les chiffres présentés pour les voies de communication paraissent aussi insuffisants, rien n'est fixé pour la construction du grand réseau de chemins de fer; on ne voit figurer que les dépenses de la direction centrale et parmi elles, celles des postes et des télégraphes pour la somme de 1,500,000 yens.

Le montant total est de 3,668,357 yens; le bureau des chemins de fer coûte 20,000 yens. Le Hok-Kaïdo-Cho n'est pas une institution très claire pour les étrangers. C'est une sorte d'administration de colonisation disposant d'une somme de 2,500,000 yens. Les dépenses de construction du palais impérial et de celui du parlement forment un chapitre spécial.

On conviendra avec nous que c'est là un budget bien peu élevé pour un Empire de 35 millions d'habitants, mais nous pouvons prédire qu'il ne jouira pas longtemps de l'équilibre actuel, s'il continue à suivre les principes administratifs européens de

centralisation à outrance. Seulement les finances du Japon ont de la marge devant elles; elles peuvent s'améliorer par la modification du système d'impôt. Si les dépenses doivent s'augmenter dans un avenir prochain, l'équilibre peut être obtenu par une nouvelle organisation de l'impôt et par un changement du système de douanes, auquel des traités de commerce font seuls obstacle en ce moment.

L'exposé des motifs du ministre des finances Matsukata évite naturellement ces questions générales; toutefois, il envisage suffisamment l'importance de la tâche du Gouvernement en présence du prochain établissement d'une représentation du peuple. On veut évidemment réserver l'étude approfondie de la réforme des impôts pour la constitution future, au moins pour la partie générale, et ce serait avec juste raison en présence d'un impôt foncier nullement rationnel et d'un défaut d'impôt systématique sur les successions.

Dans quelques années, le budget des recettes, qui ne présente actuellement qu'une charge de 2 yens environ par tête d'habitants, quoique en même temps intolérable pour le propriétaire foncier (l'impôt foncier comprenant 43,151,582 yens sur les 74 millions), devra éprouver des changements notables. En effet, à côté de l'impôt foncier, le seul important est l'impôt sur l'eau-de-vie, s'élevant à 14,843,000 yens; le tabac ne comporte que 1,500,000 yens; l'impôt sur les patentes pèse peu dans le balance. Pour le moment, on s'occupe très sérieusement des travaux préparatoires.

L'exposé de la dette publique n'est pas aussi clair qu'il pourrait l'être, parce qu'on y fait figurer le retrait du papier-monnaie et d'autres articles. La dette s'élève à 245,427,000 yens au lieu de 244 millions en 1882; les rentes héréditaires (indemnités aux Daïmios pour la cession de leurs biens fonciers), qui se montaient à 173 millions, n'y figurent plus que pour 164 millions; le papier-monnaie en circulation est descendu, par la consolidation, de 105 millions à 76 millions de yens. Le côté avantageux de cette dette, peu importante en comparaison de bien d'autres, c'est qu'elle est souscrite entièrement par le pays; la dette étrangère est enregistrée à part et depuis 1882, elle a été réduite de 8,700,000 yens à 7,500,000 yens.

On peut qualifier ce résultat de favorable. Par la construction des chemins de fer (chemins de fer de Nakasindo) la dette s'est accrue de 20 millions; mais ces lignes appartiennent à l'État. Il est vrai qu'on ne voit pas pourquoi les fonds de subventions à l'agriculture (2 millions) et d'avances du Gouvernement (18 millions) sont comptés dans la dette. Mais ce ne sont là que des faits secondaires.

La forme d'établissement de la dette dans le sein de la nation même a jusqu'à présent éloigné toute idée de réduction du taux de l'intérêt, bien qu'il fût de 6 à 7 p. 100. Mais on y pensera sans doute avec une représentation populaire.

En résumé, la situation des finances japonaises peut être considérée comme satisfaisante, bien que l'on ignore ce que l'avenir réserve à un État entraîné, comme le Japon, dans un développement si rapide.

DULAURIER.

3. — *La Principauté de Bulgarie.*

Les résultats détaillés du recensement de la population de la Bulgarie ne sont pas encore publiés. — Néanmoins, le bureau de statistique de la principauté a pris les devants, en fournissant quelques données générales sur cette population considérée au point de vue de la langue parlée, de la religion, de l'âge, etc.

Nous résumons ce document ainsi qu'il suit :

La principauté se compose de 21 districts, dont la population totale est de 2,007,919 habitants, dont 1,627,803 du sexe masculin et 980,116 du sexe féminin.

Au point de vue de l'état civil, on compte :

811,726 enfants de moins de 14 ans,
256,988 célibataires adultes,
826,867 mariés,
111,312 veufs,
1,025 divorcés.

La proportion des mariés est de 41.2 p. 100, comme en France, et comme en France également il y a deux fois plus de veuves que de veufs.

Si l'on considère la religion, on trouve :

1,404,409 Grecs orthodoxes,
578,060 musulmans,
14,342 israélites,
11,108 de cultes divers.

La majorité (69.9 p. 100) appartient, comme on le voit, aux Grecs orthodoxes. Toutefois la population musulmane ne laisse pas d'être encore considérable.

Sur 1,000 habitants, on en compte 670 qui parlent la langue bulgare, 263 la langue turque, 24 la langue valaque, 19 la langue tzigane et 24 diverses langues européennes.

Nous n'insistons pas sur les âges, nous bornant à faire connaître que sur 1,000 personnes, il y en a 172 au-dessous de 5 ans.

Si nous considérons la population de la principauté d'après le lieu d'origine, c'est-à-dire d'après le lieu de naissance, on constate que :

1,937,398 habitants sont nés dans la principauté,
31,786 en Thrace et Macédoine,
28,735 dans d'autres États.

On voit par là que la population de la Bulgarie est essentiellement autochtone, les natifs y étant dans la proportion de 97 p. 100.

D'après la nationalité, il y a 1,995,923 Bulgares et seulement 11,996 étrangers.

T. L.

4. — La Population actuelle des Pays-Bas.

Le chiffre de la population pour chacune des onze provinces du royaume était, au 1^{er} janvier 1886, comme suit :

	MASCULIN.	FÉMININ.	TOTAL.
Brabant septentrional . .	249,214	246,063	495,277
Gueldre.	251,475	245,063	496,538
Hollande méridionale . .	432,320	464,265	896,585
Hollande septentrionale .	374,282	399,257	773,539
Zélande.	96,943	99,430	196,373
Utrecht.	103,758	105,574	209,332
Frise.	165,513	167,922	333,435
Overijsel	147,913	140,896	288,809
Groningue.	132,530	135,668	268,198
Drente	65,442	60,350	125,792
Limbourg.	127,743	124,391	252,134
Total.	2,147,133	2,188,879	4,336,012

Le Gérant, O. BERGER-LEVRULT.